



## Avocat du droit international de la famille dans le Bas-Rhin ?

Par **Traviato**, le **15/03/2013** à **16:28**

Bonjour à toutes et à tous,

Mes recherches sur internet étant restées infructueuses, j'ai espoir qu'un juriste (ou autre) ici sur ce portail peut m'aider.

Voilà, je cherche un avocat dans le droit international de la famille de préférence dans le Bas-Rhin. Quelqu'un a t'il une adresse, un confrère à me proposer ?

Pour la petite histoire : Je suis française, mon partenaire est belge. Nous avons un enfant de 4 ans et nous vivons en Allemagne. Avant de nous installer en Allemagne, mon partenaire et moi avons contracter un "Wettelijke samenwoning contract" à la mairie Belge (Nous avons comme un livret de famille). Mon partenaire m'a toujours dit que c'est l'équivalent du pacs en France.

Mais après toutes les sornettes qu'il m'a raconté, je ne suis pas certaine que ce soit bien la même chose.

Mon partenaire m'a quitté il y a 3 semaines de ça, sans mot dire, sans me laisser d'adresse, me laissant sans ressources (0,00 euros !!!) et se fichant si son fils de 4 ans a de quoi manger ! (il ne voulait jamais que j'aille travailler, me mettant ainsi en situation de dépendance financière)

J'aurais besoin de savoir, quelle est la juridiction compétente pour moi. Le droit français (puisque je suis française) ? Le droit Allemand (car nous habitons en Allemagne), ou le droit Belge (puisque nous avons contracter ce contrat, que j'appel contrat de cohabitation, en Belgique) ?

J'ai besoin de conseils et d'éclaircissement d'un avocat du droit de la famille international pour déterminer les questions relatives à la pension pour le p'tit bout de chou et pour moi même si je peux y prétendre de par ce fameux contrat de cohabitation.

Merci d'avoir pris le temps de me lire et serais reconnaissante pour tout renseignement.  
Cordialement.